

RCS : ALBI

Code greffe : 8101

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ALBI atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2022 B 00263

Numéro SIREN : 912 178 167

Nom ou dénomination : 2BC

Ce dépôt a été enregistré le 30/11/2023 sous le numéro de dépôt 3190

2BC

Société à responsabilité limitée au capital de 100 euros
Siège social : 5 rue Gustave Eiffel 81400 CARMAUX
912 178 167 RCS ALBI

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU PREMIER OCTOBRE DEUX MILLE VINGT-TROIS

L'an deux mille vingt-trois,
Le premier octobre,
A quinze heures,

Les associés de la société 2BC, société à responsabilité limitée au capital de 100 euros, divisé en 100 parts de 1 euro chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par la gérance.

Sont présents :

- Monsieur Swann **BOUSQUET**, titulaire de 33 parts sociales en pleine propriété,
- Monsieur William **COMBES**, titulaire de 33 parts sociales en pleine propriété,
- Madame Nell **BOUSQUET**, titulaire de 34 parts sociales en pleine propriété,

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société. L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer. L'Assemblée est présidée par Monsieur Swann **BOUSQUET**, gérant associé. Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Nomination d'un cogérant,
- Modification du nom commercial,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été tenus à la disposition des associés au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions. L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration. Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance. Puis, le Président déclare la discussion ouverte. Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

SB we
NB
JCB

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de cogérant pour une durée illimitée et ce à compter de ce jour :

- Monsieur Jean-Christophe **BOUSQUET**, demeurant Lieudit Maraval – 81640 MONESTIES.
- Monsieur William **COMBES**, demeurant Le Nougayrol – 81990 TREVIEN.

Les cogérants exerceront leurs fonctions dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Jean-Christophe **BOUSQUET** et Monsieur William **COMBES** déclarent chacun en ce qui le concerne accepter les fonctions de gérant et n'être frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide de procéder à la modification du nom commercial de la société qui sera à compter de ce jour la suivante, savoir : « 2BC ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

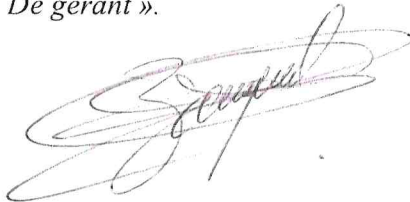
Swann **BOUSQUET**



Nell **BOUSQUET**



Jean-Christophe **BOUSQUET**
« Bon pour acceptation des fonctions
De gérant ».



William **COMBES**
« Bon pour acceptation des fonctions
De gérant ».

